

Scolarisation dans le privé

La logique marchande

À CHAQUE RENTRÉE scolaire, les tenants du privé déclament les demandes d'inscription qu'ils n'auraient pas satisfaites faute de place. Ils escomptent, au moment des discussions budgétaires, obtenir de nouvelles complaisances financières des pouvoirs publics et des élus.

Cet afflux d'effectif serait la conséquence des grèves du Service public du printemps dernier. Le secteur privé trouve là un nouvel argument dans sa logique marchande concurrentielle. L'addition des motivations des familles du privé sont pour une grande part fondées sur des intérêts particuliers et très divers. Les établissements privés contribuent à accroître des inégalités, comme le montre la publication «Références statistiques sur les enseignements et la recherche pour 2003».

• L'origine socioprofessionnelle des parents des élèves du second degré (page 86) «Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées».

Le privé accueille pour 30% des enfants de chefs d'entreprise contre 19% pour le public, et pour 24% les

● Réouverture d'une école publique

Après trente-huit ans de fermeture, Rougé (44) retrouve son école publique. Celle-ci avait été fermée en 1965, par manque d'effectifs. Seule restait l'école privée. Les familles qui souhaitaient rester fidèles à l'école publique n'avaient plus qu'à envoyer leurs enfants dans les communes voisines. Jusqu'à ce que parents d'élèves et amicales laïques fassent campagne pour réclamer la réouverture de l'école publique. Il leur a fallu, pendant trois ans, beaucoup d'obstination pour obtenir gain de cause, face à un conseil municipal très récalcitrant. Après intervention du préfet, la réhabilitation des bâtiments de la vieille école a enfin été décidée. À la rentrée

2003, des locaux flambant neufs ont accueilli soixante enfants, de la petite section au CM2, regroupés en trois classes. Il manque encore une cantine et pour l'instant, enfants du privé et du public partagent le même réfectoire. Cette réouverture a entraîné la fermeture d'une classe dans l'école publique d'une commune voisine, mais aussi la fermeture d'une classe de l'école privée, située juste de l'autre côté de la rue.

● Ouverture du premier établissement musulman

Le lycée Averroès, premier établissement musulman hors contrat en métropole, est ouvert à Lille depuis cette rentrée avec une dizaine d'élèves en classe de seconde. L'autorisation

enfants d'ouvriers contre 39% pour le public.

• Les boursiers du second degré en 2001-2002 : le service public accueille 91% des élèves boursiers des collèges



contre 9% pour le privé, et 87% des élèves boursiers des lycées publics contre 13% pour les lycées privés.

• Les enseignements adaptés dans le second degré : 96,2 % des élèves des sections d'enseignement général professionnel adapté (Segpa) sont scolarisés dans le secteur public.


• Les élèves de nationalité étrangère sont scolarisés à 96% dans le premier degré public et à 90% dans le second degré public. Les pourcentages sont encore plus élevés pour les élèves hors pays européens.

Jamais la loi n'a obligé de financer «à parité». Le calcul pour évaluer les forfaits du privé s'établit à partir du coût d'un élève du Service public. Le législateur a inscrit dans l'article 119.1 de la loi de finance 84-1208 «(...) les contraintes spécifiques auxquelles sont soumis les établissements publics du fait des conditions démographiques, sociales ou linguistiques particulières».

Il faudra bien un jour évaluer toutes les «contraintes spécifiques» (accueil de tous les élèves, continuité, etc.) qui pèsent sur le Service public lui-même d'Éducation. Rien ne justifie de financer «à parité», voire plus, le privé qui, au nom de son caractère propre, n'est pas soumis aux contraintes du Service public.

Par élève	Public	Privé
Collèges	131	441
Lycées professionnels	108	294
Lycée d'enseignement général et technologique	93	258
Section d'apprentissage	1518	4429
Enseignement supérieur	253	1932

La taxe d'apprentissage représente, en 2001, un montant de 905,3 millions d'euros.



CNAL
Comité National d'Action Laïque

209, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél : 01.45.48.47.22 - Fax : 01.44.39.23.63